PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2002-228 du 29 Juin 2002
portant approbation de la résolution du conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo en date du 12 décembre 2001 relative aux pouvoirs de son président directeur général

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du Congo ;

Vu le décret n° 98-454 du 8 décembre 1998 portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo ;

Vu le décret n° 98-472 du 31 décembre 1998 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo ;

Vu le décret n° 99-51 du 9 avril 1999 portant transfert de l'ensemble des actifs pétroliers et des droits directs et indirects, de quelque nature que ce soit, détenus initialement par la société Hydro-Congo, dans toutes les activités relatives à la recherche, à l'exploitation, au traitement et à la transformation des hydrocarbures et des substances dérivées ou connexes ;

Vu le décret n° 99-171 du 18 septembre 1999 portant transfert des actifs, des droits et des participations détenus directement par l'Etat sur les permis et les contrats pétroliers à la société nationale des pétroles du Congo ;

Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier. - Est approuvée la résolution du conseil d'administration de la société nationale des pétroles du Congo en date du 12 décembre 2001 relative aux pouvoirs de son président directeur général.

La résolution dont s'agit est annexée au présent décret.

Article 2. - Le présent décret sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2002

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Mathias DZON.-